



RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Personnels Enseignants
Du Premier Degré (DPEP)

Affaire suivie par :
Elmire ELMACIN
Tél : 0590 47 81 21
Mél : ce.dpep@ac-guadeloupe.fr
Réf : 2021-

Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare BP 480
97183 Les Abymes Cedex

Les Abymes, le 08 mars 2021

Le Recteur de région académique Guadeloupe
Recteur d'académie
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale

A

Mesdames, Messieurs les Inspecteurs
d'académie Directeurs académiques des
Services de l'Education Nationale,
Mesdames, Messieurs les Professeurs des
Ecoles et Instituteurs
S/c de Mesdames et Messieurs les I.E.N.

Objet : Mobilité des enseignants du premier degré pour la rentrée 2021 - Mouvement complémentaire interdépartemental par voie d'exeat et d'ineat

Référence :

- Lignes Directrices de Gestion (LDG) publiées le 16 novembre 2020. Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports parue au BOEN spécial n° 10 du 16 novembre 2020 ;
- Lignes directrices de gestion académique relatives à la promotion et la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie de Guadeloupe du 04 mars 2021 publiée sur le site de l'académie ;
- Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Annexe : Formulaire de demande d'intégration cf. annexe 1

Les lignes directrices de gestion citées en références précisent les règles et les modalités d'organisation du mouvement complémentaire par exeat/ineat. Je vous invite donc à les lire attentivement. La présente note a pour objet de préciser les procédures et le calendrier relatifs pour l'année 2021.

I - Demandes d'exeat de l'Académie de la Guadeloupe

Les enseignants qui désirent quitter la Guadeloupe doivent impérativement se renseigner auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du département souhaité afin de connaître **la date limite de dépôt du dossier et des pièces à fournir.**

Ce dossier ne doit en aucun cas être adressé directement au département demandé mais uniquement au service de la Division des Personnels Enseignants du Premier Degré Public par voie hiérarchique. Ce dossier comportera les pièces suivantes :

- La demande manuscrite d'ineat à destination de l'IA-DASEN du département d'accueil (département sollicité),
- La demande manuscrite d'exeat à destination du Recteur de région académique de la Guadeloupe : *vous pouvez demander jusqu'à six départements au maximum, classés par ordre*



RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

préférentiel. Toutes les pièces justificatives doivent être fournies en fonction du nombre de départements demandés.

- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport,
- Une enveloppe libellée à vos nom et adresse, affranchie au tarif postal en vigueur,
- Vos coordonnées postales, électroniques et téléphoniques afin que le service gestionnaire puisse vous joindre rapidement.

II - Demandes d'ineat dans l'Académie de la Guadeloupe

Les enseignants qui veulent intégrer le département de la Guadeloupe doivent envoyer :

- le formulaire (annexe 1)
- la demande manuscrite d'ineat à destination de la Rectrice de région académique de la Guadeloupe, précisant le motif de la demande,
- la copie d'une précédente demande éventuelle,
- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport,
- le barème des permutations informatisées,
- la promesse d'exeat délivrée par votre département d'origine (si la décision est prise), un avis différé ou sous réserve dans le cas contraire,
- une fiche de synthèse Agape récente délivrée par votre service gestionnaire,
- une enveloppe libellée à votre nom et adresse, affranchie au tarif postal en vigueur,
- le dernier rapport d'inspection ou le dernier compte-rendu d'entretien,
- vos coordonnées postales, électroniques et téléphoniques afin que le service gestionnaire de Guadeloupe puisse vous joindre rapidement.

La date limite de réception des demandes d'ineats est fixée au plus tard le **Judi 27 mai 2021**.

Les dossiers seront envoyés de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : mouvement1d@ac-guadeloupe.fr

Pièces complémentaires à ajouter pour les demandes établies au titre des priorités légales :

Chaque dossier devra être accompagné de pièces justificatives qui sont identiques à celle demandées lors de la phase du mouvement informatisée (se référer au BOEN n°10 du 16 novembre 2020).

Attention, concernant les demandes formulées au titre du handicap :

Les enseignants qui sollicitent un changement de département par ineat/exeat au titre du handicap, doivent déposer un dossier auprès du Médecin du département d'origine, en l'espèce, au Service Médical, sis au rectorat de la Guadeloupe, téléphone 0590 47 81 36 / 0590 47 81 26, mail : ce.sve-medical@ac-guadeloupe.fr pour bénéficier de cette bonification.

Pour la Rectrice et par délégation
La Cheffe de la Division des
Personnels Enseignants du Premier Degré

Martine PIERRE-MARIE





DPEP

MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE : INEAT/EXEAT
Formulaire de demande d'intégration (INEAT) dans
L'ACADEMIE DE LA GUADELOUPE

A retourner impérativement au plus tard le 27 MAI 2021
au rectorat de l'Académie de la GUADELOUPE - DPEP – GESTION COLLECTIVE
Parc d'activités la Providence – ZAC de Dothémare – BP 480 –
97183 LES ABYMES CEDEX

MOTIF (S) DE LA DEMANDE : Cocher le (ou les case(s) utile(s)
(joindre les pièces justificatives de votre situation)

Rapprochement de conjoints Situation de parent isolé Raisons médicales et/ou sociales
 Autorité parentale conjointe CIMM Convenances personnelles
 Participation aux permutations informatisées : oui non Barème :
 Académie d'origine : Département :

SITUATION PERSONNELLE

Nom d'usage du (de la) candidat(e) : Célibataire
 Prénom : Marié (e)
 Nom patronymique : Pacsé (e)
 Date de naissance : Nombre d'enfant (s) à charge (-18 ans) au 1er septembre 2020 : Concubinage
 Tél/GSM : Mail :
 Adresse actuelle :
 Code Postal : Commune de résidence :
 Si elle est connue, adresse en Guadeloupe :
Rapprochement de conjoints
 Profession du conjoint :
 Lieu du travail du conjoint :
 Durée de séparation : du au

SITUATION ADMINISTRATIVE

Corps ou Grade : échelon :
 Fonctions exercées (Adjoint, Directeur, Titulaire remplaçant, spécialisé.....):
 Position : (Activité, disponibilité, congé parental, CLM, CLD,.....) :
 Depuis le :Lieu d'exercice :
 Date d'intégration :
 Ancienneté Générale de service au 01/09/2020 : A..... .M.....J.....
 Titres Professionnels :
 Spécialisation ASH :

VŒUX D'AFFECTATION : (à titre indicatif) **choix N°1/2/3/4/5/6**

N° ... Guadeloupe <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non	N°... Marie-Galante <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non	N°... Les Saintes <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non
N°... Désirade <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non	N°... Saint-Martin <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non	N°... Saint-Barthélemy <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non

Date :Signature de l'intéressé(e) :